



**PROCES VERBAL D'AFFICHAGE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2021**

Extrait du registre des délibérations

Le 28 juin 2021, à 18h10,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni, en l'hémicycle de l'hôtel de la communauté urbaine Caen la mer, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 21/06/21

COMMUNICATIONS DU MAIRE

N° C-2020-11-23/00 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 ainsi que du 23 novembre 2020 et conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

N° C-2021-06-28/01 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de Madame Emmanuelle DORMOY, première adjointe, Monsieur Joël BRUNEAU s'étant retiré au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DONNE acte à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE PRINCIPAL

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
1) Prévisions budgétaires	138 838 668,21	138 838 668,21	79 389 124,03	79 389 124,03	218 227 792,24	218 227 792,24
2) Mandats et titres émis	130 625 676,31	140 393 539,09	48 663 219,53	55 324 896,27	179 288 895,84	195 718 435,36
3) Résultats exécution n-1 reportés		459 929,36	11 249 429,96			-10 789 500,60
4) Résultats de clôture		10 227 792,14	4 587 753,22			5 640 038,92
5) Restes à réaliser			15 246 740,71	10 921 500,21	15 246 740,71	10 921 500,21
6) Soldes des restes à réaliser			4 325 240,50		4 325 240,50	
7) Résultat cumulé		10 227 792,14	8 912 993,72			1 314 798,42

COMPTE ANNEXE THEATRE

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
1) Prévisions budgétaires	8 885 989,66	8 885 989,66	264 527,58	264 527,58	9 150 517,24	9 150 517,24
2) Mandats et titres émis	5 923 469,21	6 820 813,00	188 018,99	184 356,08	6 111 488,20	7 005 169,08
3) Résultats exécution n-1 reportés		174 559,66		72 159,29		246 718,95
4) Résultats de clôture		1 071 903,45		68 496,38		1 140 399,83
5) Restes à réaliser	993 921,15	334 000,00	55 548,57		1 049 469,72	
6) Soldes des restes à réaliser	659 921,15		55 548,57		715 469,72	
7) Résultat cumulé		411 982,30		12 947,81		424 930,11

COMPTE ANNEXE OPERATIONS D'URBANISME

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
1) Prévisions budgétaires	28 097 560,00	28 097 560,00	26 647 287,93	26 647 287,93	54 744 847,93	54 744 847,93
2) Mandats et titres émis	16 434 103,04	16 434 103,04	15 072 197,99	15 635 854,10	31 506 301,03	32 069 957,14
3) Résultats exécution n-1 reportés	104 142,96			1 647 287,93		0,00
4) Résultats de clôture		-104 142,96		2 210 944,04		2 106 801,08
5) Restes à réaliser						
6) Soldes des restes à réaliser						
7) Résultat cumulé		-104 142,96		2 210 944,04		2 106 801,08

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE en conséquence les résultats de l'exercice 2020 tels que résumés ci-dessus.

Vote : Unanimité

9 abstentions (Messieurs Gilles DETERVILLE, Xavier LE COUTOUR, Rudy L'ORPHELIN, Aurélien GUIDI, François JOLY, Mesdames Béatrice HOVNANIAN, Annie ANNE, Alexandra BELDJOUDI, Laurence MAUNOURY)

N° C-2021-06-28/02 - COMPTE DE GESTION 2020

Sous la présidence de Madame Emmanuelle DORMOY, première adjointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2020, le Compte de Gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à payer,

APRÈS s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Après en avoir délibéré :

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur visé par l'ordonnateur est conforme dans sa réalisation et n'appelle ni observation, ni réserve.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/03 - APUREMENT DU COMPTE 1069

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE l'apurement du compte 1069 sur 5 exercices à partir de 2021 jusqu'en 2025.

AUTORISE l'apurement du compte 1069 en passant les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

- Débit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » pour 223 554,53 €.

- Crédit du compte 1069 « Reprise 1997 sur excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » pour 223 554,53 €.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/04 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'affecter les résultats de fonctionnement constatés au compte administratif 2020, conformément aux règles comptables, comme indiqués ci-après :

1. Budget Principal

- solde d'investissement reporté en dépenses y compris apurement du 1069 (001) pour 4 811 307,75 €,

- financement de la section d'investissement en recettes (1068) pour 9 136 548.25 €,

- le solde étant inscrit en report à nouveau (002) pour 1 091 243.89 €

2. Budget annexe du Théâtre

- le résultat d'investissement est intégralement inscrit en recettes (001) pour 68 496,38 €

- le résultat de fonctionnement est intégralement inscrit en report à nouveau (002) pour 1 071 903,45 €

3. Budget annexe opérations d'urbanisme

- le résultat d'investissement est intégralement inscrit en recettes (001) pour 2 210 944,04 €

- le résultat de fonctionnement est intégralement inscrit en report à nouveau déficitaire (002) pour 104 142,96 €

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/05 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, le budget supplémentaire de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

A – BUDGET PRINCIPAL		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	21 427 258,46	21 427 258,46
Section de fonctionnement	1 807 943,89	1 807 943,89
Totaux	23 235 202,35	23 235 202,35

B – BUDGET ANNEXE THEATRE		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	577 496,38	577 496,38
Section de fonctionnement	1 405 903,45	1 405 903,45
Totaux	1 983 399,83	1 983 399,83

C – BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'URBANISME		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	2 210 944,04	2 210 944,04
Section de fonctionnement		
Totaux	2 210 944,04	2 210 944,04

D – BUDGET GENERAL		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	24 215 698,88	24 215 698,88

Section de fonctionnement	3 213 847,34	3 213 847,34
Totaux	27 429 546,22	27 429 546,22

Vote : Unanimité

1 abstention (Monsieur Xavier LE COUTOUR)

N° C-2021-06-28/06 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'EXERCICE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de modifier les Autorisations de Programmes suivantes :

N° ou intitulé	Millésime	Libellé Affectation	Montant des AP		
			Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
Dépenses			146 512 009,51	309 300,00	146 821 309,51
AMGTBATMU	2015	AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	7 226 000,00		7 226 000,00
AMGTESPPUB	2015	ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	5 888 798,92		5 888 798,92
AMGTORVEN	2016	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	3 646 000,00		3 646 000,00
AMGTPRESQ	2015	AMENAGEMENTS PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE	4 095 935,39		4 095 935,39
BIBLIOTHE	2017	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4 200 000,00		4 200 000,00
CHÂTEAU	2015	SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU	10 420 000,00		10 420 000,00
CREMAT	2016	EXTENSION DU CREMATORIUM	1 555 000,00		1 555 000,00
DDPATMUN	2015	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION	2 201 660,00		2 201 660,00
DVPTNUM	2015	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	4 736 537,71	4 400,00	4 740 937,71
EPREDCONSO	2015	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS	6 050 000,00		6 050 000,00
FDPATSCOL	2015	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	7 049 500,00		7 049 500,00
FDSOCEDUC	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	10 131 800,00		10 131 800,00
FDSPORTS	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	19 697 114,00		19 697 114,00
HOTELASO	2016	HOTEL DES ASSOCIATIONS	3 575 000,00		3 575 000,00
MODEQCULT	2015	FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS	14 732 700,00	130 900,00	14 863 600,00
OEUVRECLT	2015	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES	1 257 560,00		1 257 560,00
PARCEXPO	2015	PARC EXPO CTRE CONGRES	540 000,00		540 000,00
PTCHEMVERT	2015	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	13 004 300,00		13 004 300,00
REDYCENTR	2015	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	13 955 000,00	17 000,00	13 972 000,00
REFONCIERE	2015	RESERVES FONCIERES	8 504 400,00		8 504 400,00
VALEPUBLIC	2015	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	2 694 403,49	157 000,00	2 694 403,49
VIDEOPROT.	2015	VIDEO PROTECTION	1 350 300,00		1 350 300,00

DECIDE les affectations suivantes par Autorisations de Programmes :

N° ou intitulé	Code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
			Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
Dépenses			146 512 009,51	309 300,00	146 821 309,51
AMGTBATMU		AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	7 226 000,00		7 226 000,00
	1030	AMENAGEMENT, ACCESSIBILITE DU PATRI BATI MUNICIPAL - PATRIMOINE BATI MUNICIPAL	1 122 000,00		1 122 000,00
	1031	ACCESSIBILITE PATRIMOINE COMMUNAL	6 104 000,00		6 104 000,00
AMGTESPPUB		ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	5 888 798,92		5 888 798,92
	8030	AMENAGT ESPACES PUBLIC - RESEAU CYCLABLE	1 030 536,26		1 030 536,26
	8031	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PROGRAMME HANDICAP VOIRIE	599 962,66		599 962,66
	8032	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL	142 000,00		142 000,00
	8033	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - JARDINS FAMILIAUX, JARDINS PARTAGES ET RUCHERS	372 000,00		372 000,00
	8042	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN D'EAU DE LA FORET DE GRIMBOSQ	694 000,00		694 000,00
	8043	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DES BERGES DE L'ODON	498 500,00		498 500,00
	8044	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - FLEURISSEMENT HORS SOL EN CENTRE VILLE	30 000,00		30 000,00
	8052	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - FERME URBAINE PRESQU'ILE	250 000,00		250 000,00
	8057	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - HORODATEURS	1 820 000,00		1 820 000,00
AMGTORVEN		AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	3 646 000,00		3 646 000,00
	4008	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	3 646 000,00		3 646 000,00
AMGTPRESQ		AMENAGEMENTS PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE	4 095 935,39		4 095 935,39
	8040	AMGT PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE - TRVX ACCOMPAGNEMENT NVELLE LIGNE DE TRAM	4 095 935,39		4 095 935,39
BIBLIOTHE		REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4 200 000,00		4 200 000,00
	1036	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4 200 000,00		4 200 000,00
CHÂTEAU		SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU	10 420 000,00		10 420 000,00
	3014	SCHEMA DIRECTEUR CHATEAU - RESTAURATION DU CHATEAU	10 420 000,00		10 420 000,00
CREMAT		EXTENSION DU CREMATORIUM	1 555 000,00		1 555 000,00
	1032	EXTENSION DU CREMATORIUM - EXTENSION DU CREMATORIUM	1 555 000,00		1 555 000,00
DDPATMUN		DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION	2 201 660,00		2 201 660,00
	1029	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	2 201 660,00		2 201 660,00

N° ou intitulé	Code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
			Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
Dépenses			146 512 009,51	309 300,00	146 821 309,51
DVPTNUM		AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	4 736 537,71	4 400,00	4 740 937,71
	1025	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - MAIRIE NUMERIQUE	3 619 538,00	4 400,00	3 623 938,00
	1026	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - TELEPHONIE SOUS IP	258 000,00		258 000,00
	1027	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - NFC CAEN VILLE	245 999,71		245 999,71
	1028	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - EXTENSION DU RESEAU ROC	613 000,00		613 000,00
EPREDCONSO		ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS	6 050 000,00		6 050 000,00
	8029	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION CONSOMMATIONS	6 050 000,00		6 050 000,00
FDPATSCOL		FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	7 049 500,00		7 049 500,00
	2004	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - MODERNISATION PATRIMOINE SCOLAIRE	608 500,00		608 500,00
	2005	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE MICHEL TREGORE	55 000,00		55 000,00
	2006	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - RESTRUCTURATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES	1 241 000,00		1 241 000,00
	2007	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE LEMIERE	4 930 000,00		4 930 000,00
	2008	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE PUIITS PICARD	115 000,00		115 000,00
	2009	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLES DUC ROLLON - BICOQUET	100 000,00		100 000,00

N° ou intitulé	Code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
			Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
Dépenses			146 512 009,51	309 300,00	146 821 309,51
FDSOCEDUC		FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	10 131 800,00		10 131 800,00
	6006	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - LES CORMORANS	170 000,00		170 000,00
	6007	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - VENOIX - MJC	618 000,00		618 000,00
	6008	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - AMVD	280 700,00		280 700,00
	6009	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CONTRÔLE D'ACCES	58 579,00		58 579,00
	6010	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MAISONS DE QUARTIERS	808 421,00		808 421,00
	6011	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA PRAIRIE	346 500,00		346 500,00
	6013	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MJC GUERINIERE	1 955 300,00		1 955 300,00
	6014	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - PROJET TERRITORIAL VENOIX	5 000 000,00		5 000 000,00
	6015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CHEMIN VERT	271 550,00		271 550,00
	6016	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA GRACE DE DIEU	80 000,00		80 000,00
	6017	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - TUNNEL	260 000,00		260 000,00
	6018	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - 123 LOISIRS	120 000,00		120 000,00
	6019	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CALVAIRE SAINT PIERRE	162 750,00		162 750,00
FDSports		FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	19 697 114,00		19 697 114,00
	4005	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - AMENAGEMENTS COURANTS	758 000,00		758 000,00
	4006	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - GROSSES RESTRUCTURATIONS	6 300 150,00		6 300 150,00
	4007	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - PROJETS D'ENVERGURE	12 638 964,00		12 638 964,00
HOTELASO		HOTEL DES ASSOCIATIONS	3 575 000,00		3 575 000,00
	6012	HOTEL DES ASSOCIATIONS - HOTEL DES ASSOCIATIONS	3 575 000,00		3 575 000,00

N° ou intitulé	Code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
			Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
Dépenses			146 512 009,51	309 300,00	146 821 309,51
MODEQCULT		FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS	14 732 700,00	130 900,00	14 863 600,00
	3010	FONDS DE MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS - MEMORIAL	3 334 000,00		3 334 000,00
	3011	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - HALLE DES GRANGES	4 860 000,00		4 860 000,00
	3012	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - CARGO	680 000,00		680 000,00
	3013	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - CADOMUS	105 000,00		105 000,00
	3017	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - THEATRE DES CORDES	5 583 700,00	130 900,00	5 714 600,00
	3020	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - TUNNEL	170 000,00		170 000,00
OEUVRECULT		ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES	1 257 560,00		1 257 560,00
	3015	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES - ACQUI RESTAURAT° OEUVRES	1 257 560,00		1 257 560,00
PARCEXPO		PARC EXPO CTRE CONGRES	540 000,00		540 000,00
	9505	PARC EXPO CTRE CONGRES - PALAIS FONTETTE	540 000,00		540 000,00
PTCHEMVERT		PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	13 004 300,00		13 004 300,00
	8038	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - QUARTIER DU CHEMIN VERT	3 038 400,00		3 038 400,00
	8041	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - POLE ENFANCE	9 965 900,00		9 965 900,00
REDYCENTR		REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	13 955 000,00	17 000,00	13 972 000,00
	8058	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - AMENAGEMENT CENTRE VILLE	13 925 000,00	17 000,00	13 942 000,00
	8035	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - MARCHÉ COUVERT	30 000,00		30 000,00
REFONCIERE		RESERVES FONCIERES	8 504 400,00		8 504 400,00
	8036	RESERVES FONCIERES - ACQUISITIONS HORS EPFN	6 574 400,00		6 574 400,00
	8037	RESERVES FONCIERES - DEMOLITIONS	1 930 000,00		1 930 000,00

N° ou intitulé	Code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
			Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
Dépenses			146 512 009,51	309 300,00	146 821 309,51
VALEPUBLIC		ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	2 694 403,49	157 000,00	2 694 403,49
	8039	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CLEMENCEAU	500 000,00		500 000,00
	8045	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RETHEL	147 000,00		147 000,00
	8046	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS IMMOBILIERES	869 403,49		869 403,49
	8047	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DU VAUGUEUX			
	8048	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE DE LA MARE	111 000,00		111 000,00
	8049	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE STATIONNEMENT CARS (TOURISME)	150 000,00		150 000,00
	8050	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RUE DU MARAIS	4 030,00		4 030,00
	8051	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCUEIL CAMPING CARS	450 000,00		450 000,00
	8053	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CŒUR D'ÎLOTS ST JEAN	60 000,00		60 000,00
	8054	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - HALLE AUX GRANGES			
	8055	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PRU PIERRE HEUZE	242 000,00		242 000,00
	8056	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - DUNOIS SECQUEVILLE	60 000,00		60 000,00
	8058	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE COURTONNE	100 000,00	157 000,00	257 000,00
VIDEOPROT.		VIDEO PROTECTION	1 350 300,00		1 350 300,00
	1024	VIDEO PROTECTION	1 350 300,00		1 350 300,00

PREND ACTE des prévisions de crédits de paiement et des recettes sur AP.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/07 - DIRECTION DE LA CULTURE - ZÉNITH DE CAEN - APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DE LA DÉLÉGATION - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe du recours à la délégation de service public pour l'exploitation de la salle « Zénith » de Caen, à compter du 1^{er} août 2022 pour une durée de cinq années.

APPROUVE les caractéristiques essentielles que devra assurer le concessionnaire.

DÉCIDE de lancer une procédure de délégation de service public qui conduira à la désignation de l'exploitant de la salle « Zénith » de Caen.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/08 - DIRECTION DE LA CULTURE - APPROBATION DES TARIFS ENCADRÉS DU ZÉNITH SAISON 2021/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs encadrés du Zénith présentés pour la période du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/09 - DIRECTION DE LA CULTURE - APPROBATION DES TARIFS DU CARGÖ SAISON 2021/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/10 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA CARAVANE D'INVENTIONS INSTITUTIONNELLES - COMPLÉMENT ANNÉE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE la subvention de fonctionnement suivante :

- La Caravane d'Inventions Institutionnelles3 000 €

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/11 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTION AFFECTÉE 2021 À L'ASSOCIATION "LES INDÉSIRABLES"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ANNULE la subvention affectée de 2 500 € à l'association « Les Délaissés » attribuée par la délibération C-2021-05-25/05 du 25 mai 2021.

APPROUVE l'attribution d'une subvention affectée de 2 500 € à l'association « Les Indésirables » au titre de l'année 2021.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/12 - DIRECTION DES SPORTS - CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU - SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT ET RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, les montants de subventions de fonctionnement à attribuer aux associations sportives de haut-niveau suivantes pour la saison sportive 2021-2022 :

Hockey Club de Caen : 230 000 €

1 ^{ère} partie de la saison	115 000 €
2 ^{ème} partie de la saison.....	115 000 €

Caen Tennis de Table Club : 110 000 €

1 ^{ère} partie de la saison	55 000 €
2 ^{ème} partie de la saison.....	55 000 €

Caen Basket Calvados : 300 000 €

1 ^{ère} partie de la saison	150 000 €
2 ^{ème} partie de la saison.....	150 000 €

Caen Handball : 300 000 € dont 70 000 € d'aide exceptionnelle pour la montée

1 ^{ère} partie de la saison	185 000 €
2 ^{ème} partie de la saison.....	115 000 €

Ovalie caennaise : 30 000 €

1 ^{ère} partie de la saison	15 000 €
2 ^{ème} partie de la saison.....	15 000 €

APPROUVE le renouvellement des conventions de partenariat avec ces différentes associations.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/13 - DIRECTION DES SPORTS - CLUBS SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU : SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT SUITE AUX CONSÉQUENCES DE LA PANDÉMIE COVID-19

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution de subventions complémentaires de fonctionnement aux associations suivantes :

- Hockey Club de Caen :50 000 €
- Caen Tennis de Table Club :15 000 €
- Caen Basket Calvados :150 000 €

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/14 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX CLUBS PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2021-2022 ET RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT - SASP ET ASSOCIATION DU STADE MALHERBE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement au stade Malherbe Caen, répartie comme suit :

SASP du Stade Malherbe Caen – Calvados - Basse-Normandie..... 300 000 €
Association du stade Malherbe 76 000 €

APPROUVE le renouvellement des conventions.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/15 - DIRECTION DES SPORTS - SOCIÉTÉ HIPPIQUE URBAINE DE CAEN - MODIFICATION DES TARIFS ET APPROBATION DE L'AVENANT N°2 PORTANT MAINTIEN DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs du centre équestre pour la saison 2021-2022.

APPROUVE l'avenant au contrat de délégation de service public avec la Société Hippique Urbaine de Caen.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/16 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS AFFECTÉES, D'INVESTISSEMENT ET COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

CLUB D'ECHECS-CAEN ALEKHINE : 1 500 €

CAEN NAUTIC CLUB : 9 000 €

UFOLEP : 1 500 €

APPROUVE l'attribution de subventions complémentaires de fonctionnement aux associations suivantes :

CAEN BMX : 5 500 €

CAEN NORD BASKET : 450 €

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association suivante :

NAVISPORT : 3 500 €

Vote : Majorité absolue - 5 contres la subvention affectée au Caen Nautic Club (Messieurs Aurélien GUIDI, François JOLY, Rudy L'ORPHELIN, Mesdames Alexandra BELDJOU DI, Béatrice HOVNANIAN)

N° C-2021-06-28/17 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - SUBVENTIONS AFFECTÉES À CAEN T'ES JEUNE 2021, L'ART RÉGNAIT, ADJCEC ET SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À LA MJC VENOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution des subventions affectées suivantes à :

- Association AMVD – projet de jardin bio en lasagnes 650 €
- Association INGUZ – projet « Outfest » 1300 €
- L'association des Elèves de L'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (BDE ENSICAEN) – Projet « Les foulées de l'ENSICAEN » 500 €
- MJC de Venoux – projet d'atelier de réparation de vélos 1300 €
- L'Ovalie caennaise – projet de formation de jeunes joueuses 750 €
- La MOS – projet de création d'une section interne 500 €
- L'Art Régnaït – projet de court métrage 500 €

SEANCE DU 28 JUIN 2021

- ADJCEC – séjour d'étude 500 €

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'équipement à :

- Centre d'animation MJC Venois 20 000 €

APPROUVE l'attribution des prix suivants à :

- Quentin Gérard - projet vidéo de présentation des métiers 750 €
- Philéas Neveux-Dedieu – projet #oùskonrap 350 €

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/18 - BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE - SUBVENTION AU CCAS ET ÉVOLUTION DU DISPOSITIF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution de la subvention suivante :

Centre communal D'Action Sociale (dispositif bourse au permis).....15 000€

AUTORISE le Correspondant Solidarité Emploi du CCAS à proposer des candidats au dispositif de la bourse au permis.

APPROUVE le nouveau délai de trois mois (à compter de la réception du courrier d'attribution) laissé aux jeunes boursiers pour récupérer leur bourse au permis à la Régie du CCAS.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/19 - DIRECTION DE L'EDUCATION - DÉLIBÉRATION SUR LE COÛT ÉLÈVE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la fixation du coût élève pour l'année 2021 à 1 056 € pour un élève en classe de maternelle et 450 € pour un élève en classe élémentaire.

DIT que la participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association avec l'Etat pour l'année 2021, est versée pour les seuls élèves qui auront au moins 3 ans au 31 décembre de l'année d'inscription et dont le ou les titulaires de l'autorité parentale sont domiciliés à Caen au moment de la déclaration des effectifs de rentrée.

PRÉCISE que la participation est versée en juillet sur la base de 6/10 du coût et le nombre d'élèves déclarés en octobre 2020, et en novembre pour les 4/10 restants et sur les effectifs d'octobre 2021.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/20 - DIRECTION DE L'EDUCATION - AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE À DESTINATION DES FAMILLES DES ÉCOLES PRIVÉES - ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la modification du montant de l'aide à la restauration scolaire, conformément à la grille de tarification dans les écoles publiques 2021/2022 et indépendamment du tarif du repas pratiqué dans les écoles privées sous contrat d'association.

DIT que l'aide ne concerne que les enfants résidant à Caen, sous réserve des conditions d'éligibilité concernant les ressources du foyer.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/21 - DIRECTION DE L'EDUCATION - IMPLANTATION D'UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE AUTISME (UEEA) AU SEIN D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE PARENTS ET D'AMIS DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES DE CAEN (APAEI) ET LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention avec l'IME Elie de Beaumont de l'APAEI de Caen et la DSDEN.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/22 - DIRECTION DE L'EDUCATION - DISPOSITIF MOINS DE TROIS ANS (DMTA) : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CAEN, LE CCAS DE LA VILLE DE CAEN, ET LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU CALVADOS - ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la reconduction des dispositifs moins de 3 ans dans les conditions prévues dans la présente convention.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-06-28/23 - DIRECTION DE L'EDUCATION - PROJETS EDUCATIFS SCOLAIRES (PES)
2021 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AFFECTÉES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'affectation des subventions suivantes, pour un total de **26 290€** :

Ecole ALBERT CAMUS : « Jardiner pour s'inscrire dans son avenir citoyen »	3000€
Ecole AUTHIE SUD : « Fresque sous le préau »	780€
Ecole AUTHIE SUD : « L'art d'être : autoportrait »	3000€
Ecole EUSTACHE RESTOUT : « Eveillons nos sens au contact de la nature »	1200€
Ecole FERNAND LEGER : « Ecole en transition »	3000€
Ecole FERNAND LEGER : « Education à la citoyenneté et aux médias »	2000€
Ecole HAIE VIGNE : « Correspondance »	1400€
Ecole JEAN MOULIN : Coopérer et imaginer avec « Jeux m'amuse »	1000€
Ecole JEAN MOULIN : « A la rencontre de Christian VOLTZ »	2300€
Ecole JEAN GUEHENNO : « Correspondance »	1400€
Ecole MALADRERIE : « Jardin des mots »	1700€
Ecole MICHEL PONDAVEN : « Cuisiner en maternelle »	150€
Ecole MICHEL PONDAVEN : « Eveil musical pour les TPS et leurs parents »	360€
Ecole MICHEL TREGORE : « L'appel à la terre »	350€
Ecole MILLEPERTUIS : « Ça me fait penser »	850€
Ecole VICTOR LESAGE « Accidents créatifs »	1100€
Ecole VICTOR LESAGE « les Savanturiers »	1100€
Ecole VIEIRA DA SILVA : « Jeux m'amuse et j'apprends »	1600€

Vote : Unanimité

**N° C-2021-06-28/24 - BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES AU COURS DE
L'ANNÉE 2020 PAR LA VILLE DE CAEN OU POUR SON COMPTE PAR L'ETABLISSEMENT
FONCIER DE NORMANDIE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du bilan des opérations immobilières réalisées par la ville de Caen au cours de l'année 2020, pour son compte, par l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Vote : Unanimité

**N° C-2021-06-28/25 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION AVEC LA RÉGION NORMANDIE POUR
LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DES CENTRES DES VILLES RECONSTRUITES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet d'avenant à la convention de partenariat pour le renforcement de l'attractivité des centres des villes reconstruites, portant sur la prorogation des délais conventionnels au 31 décembre 2021.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/26 - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PRÉFINANCEMENT PAR LA SACICAP DU CALVADOS DES AIDES FINANCIÈRES DE LA VILLE DE CAEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention établi entre la Ville de Caen et la SACICAP du Calvados en vue du pré-financement par la SACICAP des subventions de la Ville de Caen versées aux propriétaires occupants et aux copropriétés dans le cadre du PIG de Caen la mer.

DIT que la convention est conclue de la date de signature de la Convention jusqu'au 31 décembre 2022.

DIT que la convention est renouvelable et/ou modifiable par avenant conclu dans les mêmes formes avant l'expiration de la Convention initiale.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment la convention et tout avenant permettant de proroger la convention sur la durée du PIG de Caen la mer (2020-2025).

Vote : Unanimité

PRESENTATION : le renouvellement des 12 conseils de quartiers pour les 3 prochaines années (Madame Sophie SIMONNET, maire adjointe, rapporteur)

N° C-2021-06-28/27 - DIRECTION DE LA PROXIMITÉ - ADOPTION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE CAEN, CAEN LA MER HABITAT ET LA CAENNAISE POUR DES PRESTATIONS DE MÉDIATION SOCIALE ET DE TRANQUILLITÉ RÉSIDENIELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, le projet de convention constitutive du groupement de commande.

AUTORISE le maire à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité - 8 abstentions (Messieurs Xavier LE COUTOUR, Rudy L'ORPHELIN, Aurélien GUIDI, François JOLY, Mesdames Laurence MAUNOURY, Alexandra BELDJOUDI, Béatrice HOVNANIAN, Annie ANNE)

N° C-2021-06-28/28 - DIRECTION DE LA PROXIMITÉ - SUBVENTIONS AFFECTÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre de ces actions.

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Centre d'Animation du Calvaire-Saint-Pierre :	2 000 €
Centre d'Animation Mieux Vivre et Détente :	2 000 €
Association Caen St Jean Eudes :	2 000 €
Association du Cinéma LUX :	2 000 €
Association Couleurs d'Habitants :	2 000 €
Comité des Fêtes de la Grâce de Dieu :	2 000 €
Association C'est du Full :	600 €
Association Marlux Cie :	1 200 €
Association Tout Est Jonglerie :	1 750 €
Association La Ronde des Bambins :	1 365 €
CSF – Confédération Syndicale des Familles Union Locale de Caen :	375 €
Unis-Cité :	2 300 €

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/29 - ASSOCIATION FRANCE BÉNÉVOLAT - DEMANDE DE SUBVENTION AFFECTÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la mise en place de cette action par l'association France Bénévolat.

ACCORDE, une subvention affectée de 500€ à l'Association France Bénévolat.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/30 - PROGRAMME ANNUEL D'AMÉNAGEMENTS DE ZONES 30 ET CYCLABLES POUR 2021 - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'apporter un fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer pour l'opération « Programme annuel d'aménagements de zones 30 et cyclables 2021 » pour un montant de 416 666,67 €, limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions.

APPROUVE la convention, relative au versement d'un fonds de concours à la communauté urbaine Caen la mer par la Ville de Caen pour la réalisation de l'opération « Programme annuel d'aménagements de zones 30 et cyclables 2021 ».

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/31 - PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE 2021 - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'apporter un fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer pour l'opération « Programme annuel de voirie 2021 » pour un montant de 416 666,67 € HT, limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions.

APPROUVE la convention, relative au versement d'un fonds de concours à la communauté urbaine Caen la mer par la Ville de Caen pour la réalisation de l'opération « Programme annuel de voirie 2021 ».

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/32 - CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES, BALAYAGE MÉCANIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement permanent de commandes concerne l'achat de prestations de balayage mécanique.

PRÉCISE que la coordination du groupement de commandes sera assurée par la communauté urbaine Caen la mer.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/33 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UN IMMEUBLE SITUÉ 29 AVENUE CHARLOTTE CORDAY (PARCELLE SECTION MM N° 81)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONSTATE la désaffectation de l'immeuble sis 29 avenue Charlotte Corday à Caen, figurant au cadastre parcelle section MM n° 81 d'une contenance de 2 948 m².

DÉCIDE de procéder au déclassement du domaine public dudit immeuble.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/34 - CAMPUS JULES HOROWITZ - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE DE CAEN ET LE GIE GANIL - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE L'ACTE DE SOUS-LOCATION CONCLU AVEC LE GIP CYCERON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la modification du périmètre de l'acte de sous-location pendant avec le GIP CYCERON, pour en extraire une emprise de 207 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle HP n° 18 d'une superficie totale de 7 303 m².

APPROUVE la modification du périmètre du bail emphytéotique pendant avec le GIE GANIL, pour en extraire, sous réserve des résultats du document d'arpentage, une superficie de 12 380 m² environ, à prendre aux dépens de la parcelle HP n° 17 et une superficie de 207 m² environ, à prendre aux dépens de la parcelle HP n° 18.

PRÉCISE que les modifications à ces deux périmètres donneront lieu à la signature d'avenants établis par acte notarié.

DIT que les frais liés à l'établissement de ces avenants seront supportés par la ville.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer d'une part l'avenant à l'acte de sous-location pendant avec le GIP CYCERON, et d'autre part l'avenant au bail emphytéotique pendant avec le GIE GANIL, ainsi que tous documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/35 - PROJET MAISON DES CHERCHEURS - BOULEVARD BECQUEREL - DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONSTATE la désaffectation de l'emprise de terrain, située boulevard Becquerel, d'une superficie de 2 880 m², sous réserve des résultats du document d'arpentage.

DÉCIDE de procéder à son déclassement du domaine public communal.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/36 - CONSTITUTION DE SERVITUDES PAR LA VILLE DE CAEN AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS SUR DES PARCELLES SITUÉES À FLEURY-SUR-ORNE, AVENUE DU 19 MARS 1962

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE la signature entre la Ville de Caen et le Département du Calvados d'un acte authentique visant à constituer sur des terrains situés à Fleury-sur-Orne, avenue du 19 mars 1962 les servitudes suivantes :

- servitude de passage en tréfonds de toutes canalisations souterraines ainsi que les droits de passage des gaines, canalisations, câbles, coffret, réseaux et tout autre équipement nécessaire permettant l'alimentation en électricité, télécom, eaux potables et évacuations des eaux usées et pluviales sur la parcelle AM numéro 119, propriété de la Ville de Caen, au profit de la parcelle AM 317, propriété du Département. Ce droit s'exercera également dans le cadre de l'entretien des ouvrages par les prestataires autorisés aux seuls frais du propriétaire du fonds dominant.
- servitude de passage en tréfonds de canalisations souterraines ainsi que les droits de passage des réseaux et tout autre équipement nécessaire à l'évacuations des eaux pluviales, sur la parcelle cadastrée section AM numéro 118, propriété de la Ville de Caen, au profit de la parcelle AM 317, propriété du Département. Ce droit s'exercera également dans le cadre de l'entretien des ouvrages par les prestataires autorisés aux seuls frais du propriétaire du fonds dominant.

PRECISE que ces servitudes sont consenties à titre gratuit, et sans indemnités, mais à charge pour le Département du Calvados de :

- poser un portail fourni par la ville de Caen afin de faciliter le passage de ses services pour l'entretien futur de ces canalisations par la rue Louise Michel,
- prendre à sa charge les frais d'entretien de la partie plate de la parcelle AM numéro 118 située en bas du talus où passent les réseaux privés et publics des évacuations des eaux pluviales, en procédant à un tondo broyage sans évacuation des déchets de la coupe à minima deux fois par an, voire plus si nécessaire.
- poser une clôture séparative en treillis soudés d'une hauteur de 2 mètres partant de la parcelle cadastrée section AM n° 319 (issue de la division de la parcelle AM 73), le long de la parcelle AM n° 119 et jusqu'à l'entrée de la parcelle AM n° 118 (du portillon d'accès au gymnase jusqu'en limite des jardins familiaux) dans un délai prévisionnel d'une année à compter de l'achèvement de la construction.
- et remettre en l'état initial les enrobés sur la partie privative du gymnase Marcel Pagnol située au nord et à l'ouest, ainsi que ceux sur toute la largeur de l'entrée commune entre la Pouponnière et le Gymnase.

PRÉCISE que le Département s'est engagé, aux termes des travaux de construction en cours concernant le futur foyer pouponnière situé sur la parcelle cadastrée section AM n° 317, ou à la livraison prévue au plus tard pour la fin de l'année 2021, à édifier les clôtures en treillis soudés en limites de propriétés séparant ladite parcelle de celle du gymnase (côté Nord) cadastrée section AM n° 119 appartenant à la ville de Caen.

DIT que les constitutions de servitude seront intégrées dans l'acte de cession authentique en la forme administrative par le Département du Calvados au profit de la communauté urbaine Caen la mer de la parcelle constituant l'entrée commune de la pouponnière et gymnase cadastrée section AM numéro 318 (ancienne parcelle AM 73).

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'acte de constitution de servitudes et, de façon plus générale, l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/37 - IMPLANTATION D'UN COFFRET ET D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE SUR LE DOMAINE COMMUNAL - PARCELLE LH N°10, 4 COURS MONTALIVET - CONVENTION VILLE/ENEDIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE ENEDIS à implanter, à ses frais, un coffret et une ligne électrique souterraine d'une longueur totale d'environ 4 mètres sur la parcelle cadastrée section LH n°10, 4 Cours Montalivet à Caen.

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage.

AUTORISE les représentants d'ENEDIS à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation de l'ouvrage.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/38 - IMPLANTATION DE DEUX LIGNES ÉLECTRIQUES SOUTERRAINES SUR LE DOMAINE COMMUNAL - PARCELLES MO N°S 41 ET 42, RUE MAURICE ARROT ET 12 RUE CHANOINE VAUTIER (GYMNASE VICTOR LÉPINE) - CONVENTION VILLE/ENEDIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE ENEDIS à implanter, à ses frais, deux lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 129 mètres sur les parcelles cadastrées section MO n°41 et 42, rue Maurice Arrot et 12 rue Chanoine Vautier (gymnase Victor Lépine) à Caen.

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage.

AUTORISE les représentants d'ENEDIS à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation de l'ouvrage.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/39 - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU PROGRAMME MOBY DANS QUATRE ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES CAENNAIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation à l'éco mobilité à destination de quatre écoles caennaises.

APPROUVE la convention qui définit les modalités de mise en œuvre de ce programme.

AUTORISE le versement d'une participation financière globale à Eco CO2 à hauteur de 21580,80 euros TTC.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/40 - DD TOUR "DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SANTÉ" - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AGENCE NORMANDE DE LA BIODIVERSITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la signature du projet de convention pluriannuelle présenté plus haut définissant les modalités de mise en œuvre des visites « DD Tour » entre la Ville de Caen et l'ANBDD.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/41 - APPEL À PROJET MILDECA - PROJET DE MÉDIATION "SANTÉ-ADDICTIONS"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la candidature de la Ville à l'appel à projet national destiné aux communes et intercommunalités lancé en 2021 par la MILDECA et, en cas d'avis favorable émis par cette dernière, le versement d'une subvention de la part de l'Etat à l'attention de la Ville.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/42 - CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2 - APPEL À PROPOSITIONS D' ACTIONS DE SANTÉ 2021 ET SUBVENTION AFFECTÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE, d'attribuer une subvention affectée aux associations suivantes pour un montant total de 36470 €, au titre de l'appel à projets 2021 :

- Théâtre de Saëdi	1 500 €
- Mouvement Français pour le Planning familial	1 500 €
- France Alzheimer	2 000 €
- Mission Locale (Atelier ressource)	1 000€
- Mission Locale (Manger bouger ensemble)	1 500 €
- La Mutuelle des Etudiants	2 500 €
- Snark	2 000 €
- Lycée d'Enseignement Général et Technologique A. Fresnel	670 €
- La Butte	3 000 €
- CPIE	2 500 €
- Advocacy	1 800 €
- Caen Saint-Jean- Eudes	1 500 €
- VELISOL	2 000 €
- Ligue contre le cancer	3 000 €
- Centre socio-culturel de la Guérinière, centre socio-culturel de la Pierre Heuzé, centre socio-culturel de la Grâce de Dieu, centre municipal d'animation de la Folie Couvrechef, centre socio-culturel du Chemin Vert	10 000 €

Une subvention de 6 100 € sera versée à l'UFSBD afin d'effectuer le dépistage bucco-dentaire organisé.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/43 - CHARTE VILLE AIDANTE ALZHEIMER - SIGNATURE DE LA VILLE DE CAEN ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la charte Ville aidante Alzheimer par la Ville et le CCAS de la Ville de Caen.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/44 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION AMICALE DES MAIRES DU CALVADOS (UAMC) LE LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 - SUBVENTION AFFECTÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution de la subvention affectée de 4 000€.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/45 - CRÉATION D'UN CONTRAT DE PROJET COORDONNATEUR DU PROGRAMME TERRITORIAL EN SANTÉ MENTALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE compte tenu du besoin de renforcement de coordination des Conseils Locaux en Santé Mentale et des synergies attendues, en particulier, avec le Coordinateur du CLSM de Caen, de créer un emploi non permanent à temps complet de coordonnateur du PTSM par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, pour une durée de 4 ans et 6 mois et à compter du 1^{er} juillet 2021.

DÉCIDE de fixer, le traitement du candidat retenu, par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, soit à celui des cadres territoriaux de santé paramédicaux, assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités telles que définies par délibérations du conseil municipal.

ADOpte le tableau des effectifs non permanent de contrat de projet ainsi établi au 1^{er} juillet 2021.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/46 - CRÉATION D'UN CONTRAT DE PROJET COORDONNATEUR DU PROJET LOCAL DE SANTÉ DE LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE compte tenu du besoin de renforcement de l'action du Conseil Local en Santé Mentale de Caen, de créer un emploi non permanent à temps complet de coordonnateur du CLSM par référence au cadre par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, pour une durée de 4 ans et 6 mois et à compter du 1^{er} juillet 2021.

DÉCIDE de fixer, le traitement du candidat retenu, par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, soit à celui des cadres territoriaux de santé paramédicaux, assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités telles que définies par délibérations du conseil municipal.

ADOpte le tableau des effectifs non permanent de contrat de projet ainsi établi au 1^{er} juillet 2021.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/47 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA TRANSMISSION DE DONNÉES RELATIVES AU QUOTIENT FAMILIAL À DES FINS DE TARIFICATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES ET DE SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES POUR LES USAGERS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, les termes liés au renouvellement de la convention de partenariat dans le cadre de la transmission de données relatives au quotient familial.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/48 - RECTIFICATION SUR LES OPÉRATIONS D'INVENTAIRE DU BUDGET DE LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'Ordonnateur à modifier les fiches inventaires des terrains AX7 et CL31 ainsi que le Comptable public à procéder aux écritures de régularisation.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/49 - INSTITUTION SAINTE-MARIE - CONSTRUCTION D'UN PÔLE RESTAURATION À L'ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE SAINTE-MARIE - GARANTIE DU PRÊT PAR LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre l'emprunteur et le bénéficiaire (ci-après « le prêt »). Le contrat de prêt fait partie intégrante de la présente délibération.

DÉCLARE que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

RECONNAIT être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrits dans la présente délibération ; et par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du prêt par l'emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

DÉCIDE qu'en cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le bénéficiaire au garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée. Le garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant. En outre, le garant s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

DIT QUE la garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois.

S'ENGAGE à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du bénéficiaire.

AUTORISE, en conséquence, le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/50 - ACQUISITION DE L'AILE SAINT-PIERRE DE LA CLINIQUE DE LA MISERICORDE, RUE ELIE DE BEAUMONT À CAEN, PAR LA FONDATION DE LA MISERICORDE - GARANTIE DU PRÊT PAR LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre l'emprunteur et le bénéficiaire (ci-après « le prêt »). Le contrat de prêt fait partie intégrante de la présente délibération.

DÉCLARE que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

RECONNAIT être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrits dans la présente délibération ; et par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du prêt par l'emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

DÉCIDE qu'en cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le bénéficiaire au garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée. Le garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant. En outre, le garant s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

DIT QUE la garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois.

S'ENGAGE à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du bénéficiaire.

AUTORISE, en conséquence, le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/51 - CAEN LA MER HABITAT - PRÊT DE HAUT DE BILAN POUR LA REPRISE DES CHANTIERS DE RÉHABILITATION SUITE À LA CRISE SANITAIRE - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 348 000 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 348 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°121 560 constitué d'une ligne de Prêt. Ce prêt est destiné à accompagner la reprise des chantiers de réhabilitation suite à la crise sanitaire.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/52 - PARTELIOS HABITAT - PRÊT DE HAUT DE BILAN POUR LA REPRISE DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION SUITE À LA CRISE SANITAIRE - CONSTRUCTION DE 54 LOGEMENTS SITUÉS 41 BOULEVARD DÉTOLLE À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 189 000 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 189 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt

n°121 832 constitué d'une ligne de Prêt. Ce prêt est destiné à accompagner la reprise du chantier de construction suite à la crise sanitaire.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/53 - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT - SUBVENTIONS AFFECTÉES 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention affectée au titre de l'année 2021 aux associations :

- **Les Vitrines de Caen..... 50 000 €**
- **Association des commerçants du Centre Commercial Molière..... 2 100 €**

APPROUVE la convention avec la Fédération des Associations des Commerçants Caennais.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/54 - BANQUET FANTASTIQUE 2021 - PRÉSENTATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la programmation du Banquet Fantastique édition 2021, qui se déroulera dans l'enceinte du Château.

SOLLICITE, dans le cadre de cette manifestation, la Région Normandie pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible.

Vote : Unanimité

N° C-2021-06-28/55 - SUBVENTION AFFECTÉE À NORMANDIE LIVRE & LECTURE DANS LE CADRE DE L'APPEL À INITIATIVES CAEN NORDIC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'une subvention affectée de 1300€ à l'association Normandie Livre & Lecture pour la résidence de l'auteur Lituanien Dainius Gintalas dans le cadre de l'appel à initiatives Caen Nordic.

Vote : Unanimité - Monsieur Patrick NICOLLE ne prenant pas part au vote

N° C-2021-06-28/56 - SUBVENTION AFFECTÉE - ASSOCIATION ARTERES - PROJET DE CONTES TRADITIONNELS CAEN-THIÈS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'une subvention affectée de 3500€ à l'association ARTERES pour un projet de contes traditionnels entre Caen et Thiès.

Vote : Unanimité

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des
Assemblées et consultées sur le site Internet de la ville de Caen.
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, 1^{er} JUILLET 2021**